BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 301

18 – CHER

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURGES

Ventes et cessions

901 755 074 RCS Bourges.
THAZA FINANCES.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 600724.00 EUR.
Adresse : Zone d'activité commerciale De Port Sec Nord, 15 Rue Michael Faraday, 18000 Bourges.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : COPIEFAX », Société à Responsabilité Limitée au capital de 75 000 €, Siège social : VARENNES VAUZELLES (58640) – 52 Bis Boulevard Camille Dagonneau, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 385 244 009 NEVERS, (Absorbante) « THAZA FINANCES » Société par Actions simplifiée au capital de 600 724 €, dont le siège social est situé à BOURGES (18000) – 15 rue Michael Faraday – Zone d'activité commerciale de Port Sec Nord, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURGES sous le numéro 901 755 074, (Absorbée) Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 septembre 2026 la société « COPIEFAX » Société à responsabilité Limitée au capital social de 75 000 euros, dont le siège est à VARENNES VAUZELLES (58640) – 52 Bis Boulevard Camille Dagonneau, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 385 244 009 et la société « THAZA FINANCES » Société par Actions simplifiée au capital de 600 724 €, dont le siège social est situé à BOURGES (18000) – 15 rue Michael Faraday – Zone d'activité commerciale de Port Sec Nord, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURGES sous le numéro 901 755 074 ont formé le projet de leur fusion au moyen de l'absorption de la société dénommée « THAZA FINANCES » par la société dénommée « COPIEFAX », à qui la société « THAZA FINANCES », apporterait la totalité de son actif évalué 2 725 917 € et la totalité de son passif évalué à 914 329 €, soit un actif net de 1 811 588 €. Rapport d'échange des droits sociaux et augmentation de capital : En vue de rémunérer cet apport, la société « COPIEFAX » augmentera son capital de 48 530 € par l'émission de 21 400 parts sociales d'une valeur nominale de 2,2678 € qui porteront jouissance à compter du 1er janvier 2026, intégralement attribuées aux associés de la société « THAZA FINANCES », à raison de 0,035624 parts de « COPIEFAX » pour 1 action de « THAZA FINANCES ». La prime de fusion est fixée à 1 763 058 €. Réduction de capital par annulation de titres : par suite de la fusion, la société « COPIEFAX » procèdera à une réduction de capital d'un montant de 59 561 € par annulation des 26 264 de ses propres parts transmises par « THAZA FINANCES ». Effet : La fusion aura un effet fiscal et comptable au 1er janvier 2026. D'un point de vue juridique, la fusion prendra effet à la date de la dernière assemblée générale appelée à se prononcer sur la fusion. Le projet de fusion a été établi sous les conditions suspensives suivantes : -approbation par la collectivité des associés de la société «

THAZA FINANCES » de l'opération de fusion envisagée ; -approbation par la collectivité des associés de la société « COPIEFAX » de l'opération de fusion envisagée qui augmentera le capital social de cette dernière en conséquence de la fusion ; -accord exprès du Crédit Agricole Centre Loire, sis 2, route de Paris, 58640 VARENNES-VAUZELLES, au titre de l'emprunt souscrit par la société « THAZA FINANCES » afin d'autoriser la substitution de la société « COPIEFAX » en qualité d'emprunteur, et d'écarter l'exigibilité anticipé stipulée au contrat de prêt ; -mainlevée effective des nantissements grevant 600 624 titres de la société « THAZA FINANCES », sur une totalité de 600 724 titres, consentis au profit de la Banque Crédit Agricole Centre Loire, sise 2, Route de Paris 58640 VARENNES-VAUZELLES : un nantissement consenti par M. Thibaut BOURDILLAT portant sur 300 312 actions de la société « THAZA FINANCES » détenues par celui-ci, un nantissement consenti par M. Jean-Pierre BOURDILLAT portant sur 300 312 actions de la société « THAZA FINANCES » détenues par celui-ci. Les créanciers des sociétés participant à l'opération, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à la fusion dans un délai de trente jours à compter de la présente publication, dans les conditions prévues aux articles L. 236 15 et R. 236 11 du Code de commerce, par voie d'assignation devant le tribunal de commerce compétent. Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS le 29 septembre 2026 pour la société « COPIEFAX », et au Greffe du Tribunal de Commerce de BOURGES le 29 septembre 2026 pour la société « THAZA FINANCES ». Fait à VARENNES-VAUZELLES, le 29 septembre 2026 Pour avis.

